ANNEXE N° 2: DEMANDE D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE

CERTIFICAT MÉDICAL

Justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique

À téléverser sur votre espace personnel candidat au plus tard vendredi 07 mars 2025 à 23h59 (heure de Paris), délai de rigueur.

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable

2025-TSPDD-69-ExaPro

1. Cadre à remplir par le candidat :	
Nom et prénom du candidat	
Né(e) le à à	
2. Partie à remplir par le médecin agréé par l'ARS, dater, signer et à remettre au candidat :	
Je soussigné(e)	
praticien(ne) de médecine générale assermenté(e) certifie que ce cépreuves écrites et/ou orales : (cocher les aménagements souhaité d'une installation dans une salle spéciale	
d'un temps de composition majoré d'un tiers	
d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte-	
d'un sujet en braille	
de l'assistance d'un(e) secrétaire	
d'une autre mesure particulière :	
Observations éventuelles du/de la praticien(ne) :	
Fait àlele	
Cachet et signature du/de la praticien(ne) de médecine génér	ale assermente(e)
3. Partie à détacher par le médecin pour le règlement de ses honoraires, et à retourner accompagnée d'un RIB à :	
MTE – SG/DRH/SDPCT/RM1 – Grande Arche de la Défe Examen professionnel de TSPDD 2025-TSPDD 92055 LA DÉFENSE Cedex.	
Nom et prénom du/de la candidat(e) :	
Numéro SIRET du praticien :	
	Cachet et signature du praticien